

D 637 HONDURAS: REMOUS APRES LES ACCUSATIONS  
SUR LE MASSACRE DE SUMPUL

Les graves accusations du clergé de Santa Rosa de Copán sur le massacre de quelque 600 salvadoriens à la frontière d'El Salvador avec la complicité au moins passive de l'armée hondurienne (cf. DIAL D 636), provoquent de profonds remous au Honduras. Remontant au 14 mai 1980, les faits ont été dénoncés le 19 juin. Dès le 24 mai cependant, le journal hondurien "Tiempo" faisait état des déclarations en ce sens du Père Roberto Yalaga, capucin nord-américain: près du fleuve Sumpul, en territoire salvadorien, plus de 325 personnes auraient été massacrées, dont 150 femmes, 100 enfants, 50 vieillards et 25 hommes et jeunes; 80 personnes qui avaient réussi à traverser le fleuve auraient été refoulées par l'armée hondurienne, pour disparaître en territoire salvadorien.

On lira ci-dessous:

- 1) le communiqué du gouvernement hondurien, qui rejette catégoriquement les accusations et menace ouvertement les signataires étrangers de la dénonciation;
- 2) la déclaration des laïcs de Choluteca pour demander la création d'une commission d'enquête de haut niveau.

Note DIAL

1- Déclaration du gouvernement hondurien (24 juin 1980)

Suite à l'insidieuse déclaration publiée par les prêtres et les religieuses du diocèse de Santa Rosa de Copán, dans laquelle sont lancées des accusations de crime graves, calomnieuses et irresponsables contre le gouvernement et les forces armées du Honduras, ainsi que contre l'Organisation des Etats américains, les partis politiques et d'autres institutions honduriennes, ce qui constitue un acte de dénigrement du peuple, le gouvernement et les forces armées du Honduras déclarent officiellement et catégoriquement ce qui suit:

1) L'affirmation des prêtres signataires est absolument fausse et téméraire, selon laquelle des effectifs militaires de notre pays auraient participé à une opération conjointe avec des forces du gouvernement salvadorien, de sorte que ces dernières procèdent à un prétendu massacre de salvadoriens sur leur territoire, aux abords de la frontière, plus exactement sur les bords du fleuve Sumpul. De tels faits auraient eu lieu, d'après la déclaration en question, le 14 mai dernier.

2) Pour cette opération, les forces armées salvadoriennes et les nôtres auraient bénéficié de la complicité de l'Organisation des Etats américains (OEA), toujours d'après la déclaration calomnieuse. Le chef des observateurs de l'OEA, le colonel Alfonso Rodriguez, interrogé par un journal de

San Pedro Sula, a déclaré: "En tant que chef des observateurs, je peux dire que nous n'avons pas eu connaissance de ces faits. Il est exact que nous avons l'obligation de veiller au maintien de l'ordre dans la zone frontrière, mais nous ne sommes pas au courant des événements auxquels se réfère l'Eglise". Le militaire a insisté sur le fait que l'OEA ignore ces faits et il pense que l'information donnée est une affaire "tirée par les cheveux".

3) La déclaration avance que "l'envoi de brigades médicales (pour les réfugiés salvadoriens) a été interdit par le gouvernement". Etant donné que cette accusation de délit par omission rejaillit sur la commission, le gouvernement exige publiquement des prêtres de Santa Rosa de Copán qu'ils fassent savoir concrètement à quelle brigade médicale, en quel lieu et en vertu de quel fonctionnaire ou de quelle autorité l'interdiction a été faite d'aider médicalement les centaines de salvadoriens qui sont arrivés sur notre territoire, fait qui contredit d'ailleurs les autres affirmations contenues dans le libelle. En raison de la situation sanitaire le long de la frontière, le ministère de la santé a renforcé tous les postes de soins dans les communautés où ont afflué les salvadoriens, afin d'effectuer les mesures préventives destinées à protéger notre population d'éventuelles épidémies et contagions et à aider humanitairement les salvadoriens.

4) Le Honduras n'a pas de relations avec El Salvador (1). Nous ne sommes signataires d'aucun accord, traité ou statut concernant les réfugiés. Ce sont donc uniquement des considérations humanitaires spontanées qui ont rendu possible l'entrée contrôlée de salvadoriens sur notre territoire.

5) Il est du devoir absolu des forces armées de notre pays de sauvegarder la frontière avec El Salvador et de ne pas permettre que, sous prétexte de situations intérieures à ce pays ou pour des raisons humanitaires, on favorise l'exode massif de salvadoriens vers notre territoire; et cela, non seulement parce qu'une telle entrée est illégale mais aussi parce que nous manquons des ressources économiques et des équipements en personnel nécessaires pour faire face à une telle situation, si elle se présentait.

6) L'attention est fortement attirée par le fait que la grande majorité des prêtres et des religieuses signataires de la déclaration sont d'origine étrangère. Ce fait peut expliquer que peu leur importe la défense de notre souveraineté nationale et de notre intégrité territoriale, défense pour laquelle des centaines de honduriens ont donné leur vie en 1969 et des familles des villages frontières ont été victimes d'outrages, de violences et de morts. Que veulent les prêtres du diocèse de Santa Rosa de Copán? Que nous abandonnions la surveillance de nos frontières? Que nous recevions un flot incontrôlé d'immigrants? Que le territoire national soit transformé en théâtre d'opérations pour des actions de soulèvement et de contre-soulèvement de personnes et de forces étrangères? C'est aux honduriens seuls que reviennent le devoir et l'honneur de veiller à la sécurité intérieure et internationale de la République; et c'est nous seulement, honduriens, qui sommes profondément blessés par la moindre atteinte à notre souveraineté. Toute ingérence étrangère est donc contraire à nos intérêts, attentatoire à notre dignité et constitutive de délit.

---

(1) Depuis la guerre de juillet 1969, les relations diplomatiques sont rompues entre les deux pays. En juillet 1976, pour éviter une nouvelle guerre, l'Organisation des Etats américains (OEA) a installé des observateurs à la frontière.

(NdT)

7) Il est curieux que les prétendus faits ayant eu lieu le 14 mai, la déclaration des prêtres de la région Ouest ait été rendue publique quarante jours plus tard, c'est-à-dire le jour même où un dirigeant de la guérilla reconnaît publiquement la participation active de prêtres aux guérillas salvadoriennes, et où on découvre un campement de ce type dirigé par un prêtre; c'est également à cette date de l'accusation calomnieuse faite au Honduras que les extrémistes salvadoriens ont décrété une grève générale contre le gouvernement de ce pays. Coïncidence? Ou pièce d'une opération régionale déclenchée pour ensanglanter toute l'Amérique centrale?

8) Le gouvernement et les forces armées du Honduras se sont vus dans l'obligation de faire cette déclaration, par respect pour l'opinion publique hondurienne et pour que les pays du reste du monde ne soient pas surpris par de telles affirmations téméraires et délictueuses, caractéristiques de la guerre psychologique que mènent les conspirateurs internationaux contre les peuples et les gouvernements d'Amérique centrale.

9) Nous voulons qu'il soit clair que nous défendons et défendrons à tout prix et en toute éventualité le droit qui nous revient, comme nation souveraine, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale du Honduras, tâche pour laquelle nous comptons sur le soutien absolu et inconditionnel du peuple tout entier.

Tegucigalpa D.C., le 24 juin 1980

## 2- Communiqué de laïcs de la région Sud (26 juin 1980)

Face à la situation actuelle de nos frères prêtres et de nos soeurs religieuses du diocèse de Santa Rosa de Copán, en raison de la déclaration publiée par l'évêque et ses collaborateurs<sup>(2)</sup> pour dénoncer des faits regrettables dont ils rendent complice le gouvernement de la République, ce qui a été catégoriquement démenti par ce dernier et qualifié par lui de calomnie, nous soussignés, laïcs membres de l'Eglise catholique de la zone Sud, honduriens, nous déclarons ce qui suit:

1) Nous respectons le communiqué officiel du gouvernement pour se défendre des dénonciations du diocèse de Santa Rosa. Nous regrettons cependant que, pour faire prévaloir la vérité selon le gouvernement, il soit de nouveau fait appel à des méthodes bien peu magnanimes pour notre caractère hondurien, en s'attaquant basement au statut d'étranger de nombreux signataires - mais pas tous - ce qui équivaut à une raison pour se taire ou à en supporter les conséquences évidentes.

2) Nous demandons qu'on fasse prévaloir la justice en nommant une commission d'enquête sur la véracité ou la fausseté des faits dénoncés. Cette commission devrait être composée de membres du Conseil supérieur des forces armées et de la Conférence épiscopale hondurienne, ainsi que de représentants des autres diocèses et institutions que le gouvernement et la Conférence épiscopale jugeraient convenant. Cette commission devrait jouir de larges garanties de la part du gouvernement de la République pour pouvoir mener à bien sa mission.

---

(2) Dans la liste des signataires publiée dans DIAL D 636, il convient d'ajouter le nom de l'évêque de Santa Rosa de Copán, Mgr José Carranza (NdT).

3) Au terme d'une telle enquête le gouvernement aurait à faire respecter la loi. S'il s'avérait que la déclaration de Santa Rosa était fausse, nos frères prêtres auraient à en répondre devant les tribunaux et devraient être punis conformément à la loi, car ils n'en sont pas exempts; si les faits étaient prouvés, il faudrait alors faire comparaître les responsables devant les tribunaux et les punir conformément à la loi, quels qu'ils soient, même militaires, car eux non plus n'en sont pas exempts.

4) Comme honduriens nous espérons que les faits seront éclaircis et que la justice sera rendue dans les délais les plus brefs. Si le gouvernement en restait à une défense peu honorable, en repoussant toute dénonciation présentée par une majorité ou une minorité étrangère, ce serait là, répétons-le, une chose inacceptable et non conforme au sentiment du peuple.

5) En tant qu'Eglise nous sommes aux côtés de nos frères prêtres et de nos soeurs religieuses dans cette dure épreuve. Si leur dénonciation est basée sur la vérité, qu'ils gardent confiance dans le Seigneur: ils ne seront pas déçus. La justice prévaudra pour le bien de tous les honduriens, ainsi que pour le gouvernement lui-même.

6) Nous sommes sûrs que le Conseil supérieur des forces armées et la Conférence épiscopale hondurienne interviendront dans cette affaire délicate, pour le bien de la patrie.

Choluteca, le 26 juin 1980

Juan Bautista Mejía, Víctor Baca Flores, Antolino Izaguirre, Enrique Canales, Erminio Rivera, Santos A. Corrales, Miguel Rosalío Espinal, Felipe Alvarenga, Erica Izaguirre, Ignacio Corrales, Fausto Ordóñez O., Orfilio Cárdenas, Santos Eusebio Galeas, Santiago Pineda, Atanasio Oseguera, Práxedes Carrasco, Virgilio A. Mejía, Santos Ernesto Elvir, Edmundo Montoya, Juan Uvaldo Osorio et autres signatures.

-----  
(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----  
Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale  
(par avion, tarif sur demande selon pays)  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441